



**Discours du Président fédéral Frank-Walter Steinmeier  
à l'occasion des 100 ans du partenariat social /  
100 ans de l'accord Stinnes-Legien  
le 16 octobre 2018 à Berlin**

En ce lieu historique, nous commémorens aujourd'hui un événement marquant dans l'histoire de notre pays. Je crains que peu nombreux soient ceux qui, de nos jours, savent encore ce que représentent Stinnes et Legien ainsi que l'accord qu'ils ont signé. Et pourtant, ce n'est pas moins que le début du partenariat social allemand, la naissance de l'autonomie tarifaire il y a près de 100 ans.

Nous nous remémorons la contribution capitale de ce partenariat à la prospérité et à la coexistence pacifique, et partant à la démocratie en Allemagne – aujourd'hui et demain. En même temps, nous nous souvenons du long chemin, pas toujours facile, qu'a parcouru ce partenariat. Un chemin qui, ayant débuté pendant la guerre et la révolution, s'est poursuivi sous l'oppression et la dictature, puis lors de la chute de la première démocratie et ne s'est établi comme chemin fondé sur une coopération véritable et durable que pendant la deuxième démocratie.

Pour comprendre un tel cheminement, il nous faut avoir à l'esprit ce qui est arrivé il y a cent ans dans le monde et dans notre pays.

Souvenons nous du 9 novembre 1918 : même le commandement suprême des armées considère alors déjà la défaite comme inévitable. La mutinerie des marins de Kiel dure depuis six jours. L'empereur abdique. À Berlin, Philipp Scheidemann proclame la République, et Karl Liebknecht la République des conseils.

Le 10 novembre, Guillaume II s'enfuit en Hollande. À Berlin se constitue un conseil des délégués du peuple sous la direction de Friedrich Ebert et Hugo Haase ; le lendemain, Karl Liebknecht et Rosa Luxemburg annoncent la création de la Ligue spartakiste.

Le 12 novembre, la République est également proclamée à Vienne tandis qu'à Berlin, le conseil des délégués du peuple annonce le droit de vote pour les femmes et la journée de huit heures. Le

lendemain, le fabricant Franz Seldte esquisse les fondements d'une organisation paramilitaire réactionnaire de droite dénommée « Stahlhelm ».

Le 15 novembre, le « Roter Soldatenbund », l'union des soldats rouges, voit le jour. Les forces radicales du pays s'arment pour la guerre civile, les lignes de conflit s'accroissent encore les mois suivants.

Ce tableau rapidement brossé le montre bien : les événements se bousculent en Allemagne durant ces jours. Presque plus personne n'arrive à comprendre les décisions et les réactions qui se succèdent d'heure en heure. Après la guerre, un essoufflement quotidien vient s'ajouter à la faim et à la misère. Très vite, les fronts se durcissent, les lignes de conflit se figent, compromis et conciliation s'éloignent. Dès les premiers jours, la jeune République menace de sombrer dans un engrenage de violence. Pourtant, le même jour, ce 15 novembre 1918, se produit – on a du mal à se l'imaginer – quelque chose de surprenant, de parfaitement inattendu : les organisations des employeurs et des salariés signent l'accord Stinnes-Legien.

On ne peut qu'admirer le courage incroyable, le dépassement de soi, le sens des responsabilités dont ont fait preuve les participants pour parvenir, dans ce climat tendu et face aux attentes radicales, à rechercher la conciliation et à trouver un compromis. C'est bien le courage et la responsabilité qui ont présidé à la naissance du partenariat social allemand !

Cent ans après, nous pouvons à juste titre faire cette constatation : la pierre angulaire de ce que l'on nommera plus tard le partenariat social et qui a fait l'objet de tant d'éloges a donc été posée à une époque révolutionnaire. L'accord était un acte politique durant ces semaines où les fondements du vivre-ensemble ont été complètement renégo-ciés dans notre pays quatre ans après le début de la guerre et soixante-dix ans après 1848.

Les protagonistes de l'époque ont été stylisés presque comme des prototypes dans leur rôle et leur fonction. D'un côté, le magnat du charbon et de l'acier Hugo Stinnes, tout d'abord caricaturé par l'artiste George Grosz comme « le véritable empereur » incarnant l'image du capitaliste inhumain, puis exploité par la suite par les nationaux-socialistes comme cible de leur propagande contre les élites ; de l'autre, Carl Legien, député social-démocrate modéré et dirigeant syndical, qui avait pour tâche de rejeter les revendications par trop extrêmes et révolutionnaires d'une partie des travailleurs tout en s'opposant à la résistance restauratrice de l'ancien régime.

L'accord qui porte le nom de ces deux hommes était en cette période surchauffée pleine d'insécurité et d'incertitude la tentative commune des employeurs et des syndicats d'assurer la stabilité

économique et en même temps bien sûr : leur tentative commune visant à préserver leurs propres possibilités d'influer sur les événements et d'agir. Les uns – les employeurs – reconnaissaient enfin, avec un peu de retard, les syndicats comme représentants de toute la classe ouvrière. Ils se déclaraient prêts à mener des négociations collectives et à adopter des accords contraignants, sûrement aussi en raison du risque alors très concret d'expropriation et de nationalisation. Les autres – les syndicats – renonçaient à la suppression des rapports de propriété existants et à la nationalisation générale. Leur objectif était certes de protéger leurs adhérents contre les effets totalement imprévisibles d'un renversement révolutionnaire et du chaos total mais ils voulaient aussi assurer leur propre survie et leur capacité d'agir. Car une industrie expropriée et dirigée par un État des Conseils socialiste n'aurait plus eu besoin de syndicats autonomes, libres et indépendants, voilà ce qu'ils craignaient à l'époque, une crainte qui devait d'ailleurs devenir plus tard une triste réalité sous le « socialisme réel ».

Je n'ai nullement l'intention de rappeler aujourd'hui tous les détails de cet accord ; d'autres sont mieux placés que moi pour le faire. Je me contenterai de mentionner cette particularité : c'était la première fois qu'un organe central de coopération des partenaires sociaux était créé, même si, en 1918, ceux-ci étaient encore loin de porter ce nom. La « Zentrale Arbeitsgemeinschaft » (commission centrale du travail) – tel était le nom de cet organe – rassemblait tous les secteurs industriels et était chargée de répondre aux questions fondamentales, par exemple celle du temps de travail maximum par jour. Employeurs et salariés créaient ainsi quelque chose d'inconnu jusqu'alors en Allemagne, quelque chose qui n'est d'ailleurs toujours pas très répandu dans le monde : un niveau de régulation économique et social volontaire et globalement contraignant qui se situait entre les réglementations légales et la liberté contractuelle du marché libre. Cela constituait aussi une sorte de révolution, et en même temps un jalon important dans le développement d'une économie sociale de marché, d'un socle solide de la démocratie dans notre pays !

Et même si l'accord n'a tenu que quelques années et que la commission centrale du travail a été dissoute pendant la crise de 1923-1924, il a sûrement été l'un des éléments qui ont permis à la démocratie de Weimar de voir le jour. Le fait que les interventions de l'État dans l'économie survenues par la suite sous forme de règlements d'urgence et que les conflits qu'elles entraînaient, en particulier pendant la crise de 1929, soient devenus un accélérateur de troubles sociaux et de discrédit de la démocratie et que les nationaux-socialistes aient pu, en mettant les organisations au pas et en supprimant toute autonomie tarifaire, placer l'économie allemande entièrement au service de leur idéologie et de leur machinerie de guerre et de destruction, tout cela souligne avant tout l'importance que

revêt jusqu'à nos jours ce niveau de régulation entre l'État et le marché, ce lien entre la liberté économique et la participation sociale, pour la stabilité et la force d'intégration de notre démocratie !

Ce n'est pas une théorie abstraite. La coopération quotidienne au sein des exploitations et des entreprises, l'entente sur des conditions de travail acceptables et la gestion pacifique des conflits – la plupart du temps sans grève ni lock out –, c'est ce que beaucoup considèrent comme acquis dans ce pays. Au cours de ma vie politique, j'ai connu cela plus d'une fois.

Il suffit de songer à la plus grande crise économique des années passées, de l'effondrement de la banque d'investissement Lehman Brothers aux États-Unis à la situation dramatique de la dette souveraine européenne. Cette crise a eu d'énormes répercussions également sur l'économie allemande, aussi bien au niveau des banques, des PME et de l'industrie classique que pour les prestataires de services. Des familles entières ont craint pour leur existence, des chefs d'entreprise pour le travail de toute une vie. Le chômage et une longue dépression économique guettaient. En 2008 et en 2009, dans d'autres fonctions, j'ai souvent eu la visite de présidents de conseils d'administration accompagnés de leurs comités d'entreprise, tous unis dans le même souci de sauver l'entreprise et les emplois, et même parfois des secteurs économiques entiers.

Je suis convaincu pour ma part que sans les idées judicieuses et la modération des partenaires sociaux, des employeurs comme des syndicats, sans des garanties d'emploi, des allocations de chômage partiel et la modération salariale, sans tout cela nous nous serions enfoncés – comme d'autres – encore bien plus profondément dans cette crise et aurions mis bien plus de temps à retrouver le chemin de la stabilité et de la croissance. Je tiens à vous en remercier tous vivement au nom de notre pays !

Aujourd'hui, nous devrions également regarder devant nous. Si le partenariat social est une démocratie vécue et si cette démocratie nous tient à cœur, alors nous devons faire deux choses : premièrement, nous devons concevoir les tâches du partenariat social dans les prochaines décennies et, deuxièmement, nous devons nous préoccuper très concrètement de préserver les fondements de ce partenariat pour qu'il puisse conserver son efficacité dans un environnement modifié.

Concernant le premier point, il faut se demander ceci : quel sera le rôle de la coopération constructive entre salariés et employeurs à l'avenir ? Nous nous attendons en effet dans les prochaines décennies à une radicale transformation de notre monde du travail. Cela concerne aussi bien les profils des métiers que les formations, les trajectoires professionnelles et les conditions de travail : les vagues de l'innovation technologique se succèdent de plus en plus rapidement et pénètrent de

plus en plus loin dans tous les domaines du monde économique et du travail.

Dès aujourd'hui, nous constatons une substitution technologique sans cesse croissante des activités classiques, voire de profils professionnels entiers, une croissance accélérée de l'économie de plateforme, et avec la croissance de la clic et de la gig economy, une tendance à l'externalisation. Tout cela a une influence énorme sur le rôle traditionnel que joue le partenariat social et sur ses instruments pour l'équilibre social et la protection sociale.

Nous devrions prendre ces pronostics au sérieux. Y compris les pronostics qui, dans ce contexte, mettent surtout en garde contre une polarisation du monde du travail, entre une hausse des revenus des personnes hautement qualifiées et très flexibles et une baisse des revenus pour les activités moins qualifiées.

De tels pronostics posent d'énormes questions, pour les partenaires sociaux, pour la politique, pour l'ensemble des normes collectives du travail :

Qui est employeur dans ce monde du travail en mutation et comment déterminons nous les droits et les devoirs qui en découlent ? Pour dire les choses clairement : comment pouvons nous éviter l'érosion du rôle classique de l'employeur, qui est et doit rester un pilier central de tout partenariat social ?

Comment définissons nous et renouvelons nous les droits des travailleurs dans l'économie numérique ? Comment concilions nous, par exemple, une flexibilité croissante dans le travail quotidien et le droit à déconnecter et à se reposer ?

Comment la formation première et continue peut elle suivre le progrès technique afin que les travailleurs soient plus nombreux à bénéficier des possibilités offertes par le numérique ?

Et comment devons nous renouveler les systèmes de protection sociale pour que ces derniers garantissent une protection suffisante aux travailleurs même si les trajectoires professionnelles classiques diminuent souvent au profit de nouvelles formes d'emploi comme le passage du travail salarié au travail indépendant ? Comment pouvons nous définir la protection sociale à l'ère du numérique pour que les changements donnent confiance dans l'avenir au lieu de faire craindre un déclassement social ?

Tout cela représente un défi gigantesque ! Ce défi, je conseille vivement aux employeurs, aux syndicats, au monde de la politique et des sciences de le relever ensemble et rapidement ! Il faut éviter en tout cas une dérive du débat dans notre pays opposant une avant-garde numérique qui favorise le progrès technologique et en tire profit, aux institutions sociales et politiques dont le rôle se limite à gérer les conséquences de cette mutation dans la société. Nous pencher

ensemble sur les questions critiques non résolues que se posent de nombreuses personnes face à l'avenir numérique, et y répondre ensemble, c'est le seul moyen de préserver le plaisir d'innover et le goût de l'avenir dans notre pays. En répondant ensemble à ces questions, nous coupons l'herbe sous le pied de ceux qui instrumentalisent actuellement les craintes de l'avenir et les scénarios catastrophes dans la politique !

Le deuxième point – les fondements du partenariat social – concerne en premier lieu les responsables du patronat et des syndicats. Pour préserver efficacement ce partenariat important, il faut une forte participation des deux côtés. Or celle-ci risque de s'éroder si le degré d'organisation des syndicats dans de nouvelles branches reste faible ou que les organisations patronales rassemblent moins de la moitié des employeurs. Des fractures apparaissent sans cesse, par exemple entre vieilles et nouvelles branches ou entre les différentes régions de notre pays.

Éviter la scission a fait notre force et s'est avéré un élément porteur de l'économie sociale de marché. Les violents conflits sociaux et les grèves politiques que vivent les pays au partenariat social faible devraient tous nous faire réfléchir. De même, le souvenir de la discorde sociale qu'a connue l'Allemagne et à laquelle Stinnes et Legien ont tenté d'apporter une réponse il y a cent ans devrait nous servir d'avertissement. Nous devrions prendre un nouvel élan pour donner de la force au partenariat social de demain. Les associations patronales et salariales ont ici une véritable mission d'avenir à accomplir, une mission qui exige à nouveau courage et responsabilité. Et quand je vois les initiatives communes des partenaires sociaux visant à trouver des experts ou présentées à l'occasion de la « Semaine de la formation professionnelle » en faveur de l'ouverture au monde et de la solidarité de notre société ou encore de la transformation numérique et du travail de demain, je suis heureux de constater que vous abordez très concrètement certains de ces défis !

Ce qui a débuté il y a cent ans avec l'accord Stinnes-Legien n'est historiquement ni achevé ni complètement exploité. Cher Monsieur Hoffmann, cher Monsieur Kramer, votre invitation commune au Président fédéral pour la célébration d'aujourd'hui est à mes yeux une promesse publique des employeurs et des syndicats à poursuivre ensemble ces efforts pendant les 100 prochaines années.

Je me réjouis de vous voir célébrer cette occasion avec tant d'intensité et dans la réflexion et j'ajouterai d'ailleurs que cela me fait très plaisir que vous y associiez nos voisins et amis européens !

Ce que vous accomplissez, c'est extrêmement important pour notre pays. Je vous souhaite et nous souhaite bonne chance pour les 100 prochaines années et, pour aujourd'hui, une fête d'anniversaire réussie !